

# Avis public

Le Plateau-Mont-Royal

# Montréal



## ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 2017-03 ET 2017-07

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que les règlements suivants :

- Règlement 2017-03 – *Règlement délimitant le nouveau district commercial Société de développement du boulevard Saint-Laurent*
- Règlement 2017-07 – *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1) afin de soustraire les demandes d'autorisation visant l'aménagement d'un placotoir à l'obligation de fournir l'autorisation du propriétaire de l'immeuble lors du dépôt d'une demande de permis*

ont été adoptés par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance ordinaire du 5 juin 2017.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour et qu'ils sont disponibles pour consultation à compter de cette date sur le site internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [ville.montreal.qc.ca/plateau](http://ville.montreal.qc.ca/plateau) ou au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 9 juin 2017 2017

Le secrétaire d'arrondissement,  
M<sup>e</sup> Claude Groulx